



Envoyé en préfecture le 01/06/2018
Reçu en préfecture le 01/06/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180529-2018_04_64-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 mai 2018

2018-04-64

Date d'affichage : 31/05/18

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 29 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mai 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : AVAP de La Ferté Saint-Aubin – accord sur la délégation de la conduite de la procédure à la Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme et le Code du Patrimoine,

Vu l'arrêté préfectoral n° 45-2017-12-18-005 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Portes de Sologne en date du 18 décembre 2017,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE),

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu le PLU de La Ferté Saint-Aubin approuvé le 1er octobre 2009, mis à jour le 18 août 2010, le 13 septembre 2010 et le 30 mars 2011,

Vu la ZPPAUP de La Ferté Saint-Aubin,

Vu la délibération n° 15-27 portant Mise à l'étude d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), définition des modalités de concertation et constitution de la commission locale de l'AVAP en date du 20 février 2015,

Vu la délibération n° 2017-8-134 portant sollicitation de la délégation de la compétence DPU et délégation par la CCPS à la commune pour la conduite des procédures sur les Sites Patrimoniaux Remarquables en date du 24 novembre 2017,

Par délibération du 24 novembre 2017, le Conseil municipal de La Ferté Saint-Aubin a sollicité la délégation par la CCPS à la commune pour la conduite des procédures sur les Sites Patrimoniaux Remarquables.

La ville de Ferté Saint-Aubin a lancé en 2015 son étude visant à transformer son ZPPAUP Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Valorisation de l'Arc-valant Site Patrimonial Remarquable (SPR).



Du fait de la prise de la compétence en matière de PLU au 1^{er} janvier 2018, il convient pour la CCPS d'émettre un avis sur la demande de délégation par la CCPS à la commune.
Cette délégation vaudra pour la poursuite de l'AVAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD sur la délégation de la poursuite de la procédure d'AVAP à la ville.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE